

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

#### Marque commerciale

Nilfisk Intensive\_105301643\_105301644\_105301645\_105301646\_105301647

#### N° de produit

-

#### Numéro d'enregistrement (REACH)

Sans objet

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

NA

#### Utilisations déconseillées

-

Le texte intégral des catégories d'applications mentionnées et identifiées apparaît à la rubrique 16

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom et adresse de l'entreprise

Nilfisk A/S  
Kornmarksvej 1  
Brøndby  
DK-2605  
Tlf.: +45 43 23 40 50

#### Personne à contacter

#### Courriel

sds.com@nilfisk.com

#### Fiche de données de sécurité rédigée le

11-07-2019

#### Version de la fiche de données de sécurité

4.0

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Eye Dam. 1; H318

Une explication totale des phrases H se trouve au rubrique 2.2.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogramme(s) de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

#### ▼ Mention(s) de danger

Provoque de graves lésions des yeux. (H318)

**Conseil(s) de prudence**

Précautions générales	-
Intervention	Porter protection des yeux. (P280). Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P310). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338).
Stockage	-
Élimination	-

**Contient**

Tetrasodium, ethylenediaminetetraacetate, fatty alcohol alkoxyate, Fatty alcohol ethoxylate

**2.3. Autres dangers**

Le produit contient du produit solvant organique. L'exposition répétée aux produits solvants organiques peut provoquer des lésions du système nerveux et des organes internes tels que le foie et les reins.

▼ **Autre étiquetage**

Sans objet

▼ **Autre**

Sans objet

**COV (composés organiques volatils)**

Sans objet

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**▼ **3.1/3.2. Substances/ Mélanges**

NOM :	(2-methoxymethylethoxy)propanol
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 34590-94-8 N° CER: 252-104-2 N° REACH: 01-2119450011-60-0000
PROPORTION :	15 - <25%
CLASSIFICATION CLP :	NA
NOTE:	S L
NOM :	Tetrasodium, ethylenediaminetetraacetate
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 64-02-8 N° CER: 200-573-9 N° REACH: 01-2119486762-27-0000 N° d'indice: 607-428-00-2
PROPORTION :	5 - <10%
CLASSIFICATION CLP :	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1 H302, H318, H332
NOM :	Benzenesulfonic,acid,1-methylethyl,-,sodium,salt
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 28348-53-0 N° CER: 248-983-7 N° REACH: 01-2120759186-46-0000
PROPORTION :	2.5 - <5%
CLASSIFICATION CLP :	Eye Irrit. 2 H319
NOM :	fatty alcohol alkoxyate
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: - N° CER: Polymer N° REACH: 02-2119552440-48-0000
PROPORTION :	2.5 - <5%
CLASSIFICATION CLP :	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1 H315, H318
NOM :	Fatty alcohol ethoxylate
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 69011-36-5 N° CER: - N° REACH: 02-2119549526-31-0000
PROPORTION :	1 - <2.5%
CLASSIFICATION CLP :	Eye Dam. 1, Acute Tox. 4 H318, H302
NOM :	Sodium Carbonate
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 497-19-8 N° CER: 207-838-8 N° REACH: 01-2119485498-19-0000 N° d'indice: 011-005-00-2
PROPORTION :	1 - <2.5%
CLASSIFICATION CLP :	Eye Irrit. 2 H319
NOM :	Citric Acid
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 77-92-9 N° CER: 201-069-1 N° REACH: 01-2119457026-42-0000
PROPORTION :	0.25 - <1%
CLASSIFICATION CLP :	Eye Irrit. 2 H319

NOM : 2-phosphobutane-1,2,4-tricarboxylic, acid  
NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 37971-36-1 N° CER: 253-733-5 N° REACH: 01-2119436643-39-0000  
PROPORTION : 0.1 - <0.25%  
CLASSIFICATION CLP : Met. Corr. 1, Eye Irrit. 2  
H290, H319

(\*) Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

S = Produit solvant organique.

### Autres informations

ATEmix(inhale, vapeur) > 20  
ATEmix(inhale, dust/mist) > 5  
ATEmix(inhale, gas) > 20000  
ATEmix(dermal) > 2000  
ATEmix(oral) > 2000  
Eye Cat. 1 Sum = Sum(Ci/S(G)CLi) = 2,6944 - 4,0416  
Skin Cat. 2 Sum = Sum(Ci/S(G)CLi) = 0,2136 - 0,3204

Détergent:  
5 - 15%: EDTA ET SELS  
< 5%: AGENTS DE SURFACE NON IONIQUES

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### ▼ Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

#### ▼ Inhalation

Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

#### ▼ Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures salies. Lavez à fond avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

#### Contact visuel

Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) pendant au moins 15 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin.

#### Ingestion

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

#### Brûlure

Sans objet

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

### ▼ 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter immédiatement un médecin.

#### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.  
Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : Les oxydes de carbone. Le feu va dégager une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu. Évitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'exigences particulières.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant le traitement des déchets. Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### ▼ 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail. Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle. Évitez le contact direct avec le produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Température de stockage

Aucune information disponible

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### ▼ Limites d'exposition

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

#### DNEL / PNEC

Pas d'informations

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

#### Précautions générales

Respectez une hygiène professionnelle générale.

#### Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués.

#### Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

#### Mesures techniques

Appliquez s de précaution standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

#### Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

#### Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle



#### Généralités

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

#### Équipements respiratoires

Recommandé: S/SL . P2. Blanc

#### Protection de la peau

Porter des vêtements de protection appropriés, qui ont été approuvés selon EN type 6 et Catégorie III.

#### ▼ Protection des mains

Caoutchouc nitrile

Temps de percée mesuré: Voir les instructions du fabricant.

#### Protection des yeux

Utilisez une protection pour le visage. Vous pouvez également utiliser des lunettes de protection étanches sur les côtés.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### ▼ 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Couleur	Vert couleur herbe
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif (ppm)	Aucune information disponible
pH	11,4
Viscosité (40°C)	Aucune information disponible
Densité (g/cm <sup>3</sup> )	1,068

#### Changement d'état

Point de fusion (°C)	Aucune information disponible
Point d'ébullition (°C)	Aucune information disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Température de décomposition (°C)	Aucune information disponible
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)	Aucune information disponible

#### Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)	Aucune information disponible
Inflammabilité (°C)	Aucune information disponible
Inflammation spontanée (°C)	Aucune information disponible
Limite d'explosivité (% v/v)	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible

#### Solubilité

Solubilité dans l'eau	Soluble
n-octanol/coefficient d'eau	Aucune information disponible

### 9.2. Autres informations

Solubilité dans la graisse (g/L)	Aucune information disponible
----------------------------------	-------------------------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunene particulier

### 10.4. Conditions à éviter

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### ▼ 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### ▼ Toxicité aiguë

Substance: 2-phosphobutane-1,2,4-tricarboxylic,acid

Espèce: Rat

Test: LD50

Voie d'exposition: Oral

Valeur: > 6500 mg/kg

Substance: 2-phosphobutane-1,2,4-tricarboxylic,acid

Espèce: Rat

Test: LD50

Voie d'exposition: Dermique

Valeur: > 4000 mg/kg

Substance: Citric Acid

Espèce: Rat

Test: LD50

Voie d'exposition: Oral

Valeur: > 6730 mg/kg

Substance: Citric Acid

Espèce: Lapin

Test: LD50

Voie d'exposition: Oral

Valeur: > 7000 mg/kg

Substance: Citric Acid

Espèce: Souris

Test: LD50

Voie d'exposition: Oral

Valeur: 5400 mg/kg

Substance: Sodium Carbonate

Espèce: Rat

Test: LC50

Voie d'exposition: Inhalation

Valeur: 2,3 mg/L/2 h

Substance: Sodium Carbonate

Espèce: Rat

Test: LD50

Voie d'exposition: Oral

Valeur: 4090 mg/kg

Substance: Fatty alcohol ethoxylate

Espèce: Rat

Test: LD50

Voie d'exposition: Oral

Valeur: > 500 - 2000 mg/kg

Substance: Fatty alcohol ethoxylate

Espèce: Rat

Test: LD50

Voie d'exposition: Dermique

Valeur: > 4000 mg/kg

Substance: Benzenesulfonic,acid,1-methylethyl,-,sodium,salt

Espèce: Rat  
Test: LD50  
Voie d'exposition: Oral  
Valeur: 7000 mg/kg

Substance: Tetrasodium, ethylenediaminetetraacetate  
Espèce: Rat  
Test: LD50  
Voie d'exposition: Oral  
Valeur: > 2000 mg/kg

Substance: (2-methoxymethylethoxy)propanol  
Espèce: Rat  
Test: LD50  
Voie d'exposition: Oral  
Valeur: > 5000 mg/kg

Substance: (2-methoxymethylethoxy)propanol  
Espèce: Lapin  
Test: LD50  
Voie d'exposition: Dermique  
Valeur: 9510 mg/kg

Substance: (2-methoxymethylethoxy)propanol  
Espèce: Rat  
Test: LC50  
Voie d'exposition: Inhalation  
Valeur: 3,35 mg/L

▼ **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Aucune information disponible

▼ **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Aucune information disponible

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Données concernant la substance Fatty alcohol ethoxylate  
Aucuns effets nuisibles observés

**Cancérogénicité**

Données concernant la substance Fatty alcohol ethoxylate  
Aucuns effets nuisibles observés

**Toxicité pour la reproduction**

Données concernant la substance Fatty alcohol ethoxylate  
Aucuns effets nuisibles observés

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Aucune information disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Aucune information disponible

**Danger par aspiration**

Aucune information disponible

**Effets sur le long terme**

Effets neurotoxiques : Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux. Les symptômes de neurotoxicité peuvent être; la perte d'appétit, des maux de tête, des vertiges, des acouphènes, des picotements sur la peau, sensibilité au froid, crampes, concentration Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

▼ **12.1. Toxicité**

Substance: 2-phosphobutane-1,2,4-tricarboxylic,acid  
Espèce: Poisson  
Test: EC0  
Durée: -  
Valeur: > 1000 mg/L

Substance: 2-phosphobutane-1,2,4-tricarboxylic,acid  
Espèce: Daphnie  
Test: EC0  
Durée: 24 h  
Valeur: > 300 mg/L

Substance: 2-phosphobutane-1,2,4-tricarboxylic,acid  
Espèce: Algues  
Test: EC0  
Durée: 72 h  
Valeur: 1300 mg/L

Substance: Citric Acid  
Espèce: Daphnie  
Test: EC0  
Durée: -  
Valeur: 80 mg/L

Substance: Citric Acid  
Espèce: Poisson  
Test: EC0  
Durée: -  
Valeur: 625 mg/L

Substance: Citric Acid  
Espèce: Algues  
Test: EC0  
Durée: -  
Valeur: 640 mg/L

Substance: Sodium Carbonate  
Espèce: Poisson  
Test: LC50  
Durée: 96 h  
Valeur: 300 mg/L

Substance: Sodium Carbonate  
Espèce: Daphnie  
Test: EC50  
Durée: 48 h  
Valeur: 265 mg/L

Substance: Fatty alcohol ethoxylate  
Espèce: Poisson  
Test: LC50  
Durée: 96 h  
Valeur: 10 - 100 mg/L

Substance: Fatty alcohol ethoxylate  
Espèce: Daphnie  
Test: EC50  
Durée: 48 h  
Valeur: 10 - 100 mg/L

Substance: Fatty alcohol ethoxylate  
Espèce: Algues  
Test: EC50  
Durée: 72 h  
Valeur: 10 - 100 mg/L

Substance: Tetrasodium, ethylenediaminetetraacetate  
Espèce: Poisson  
Test: LC50  
Durée: 96 h  
Valeur: > 100 mg/l

Substance: Tetrasodium, ethylenediaminetetraacetate  
Espèce: Daphnie  
Test: EC50  
Durée: 48 h  
Valeur: > 100 mg/l

Substance: (2-methoxymethylethoxy)propanol  
Espèce: Poisson  
Test: LC50  
Durée: 96 h  
Valeur: > 1000 mg/L



Substance: (2-methoxymethylethoxy)propanol  
 Espèce: Daphnie  
 Test: LC50  
 Durée: 48 h  
 Valeur: 1919 mg/L

Substance: (2-methoxymethylethoxy)propanol  
 Espèce: Algues  
 Test: ErC50  
 Durée: 96 h  
 Valeur: > 969 mg/L

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
Fatty alcohol ethoxylate	Oui	Pas d'informations	Pas d'informations

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BCF
Fatty alcohol ethoxylate	Non	Pas d'informations	Pas d'informations

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations

### ▼ 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune particulière

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

#### Déchets

Catalogue Européen de Déchets (CED)

20 01 29

détergents contenant des substances dangereuses

#### ▼ Étiquetage spécifique

Sans objet

#### Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 – 14.4

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

#### ADR/RID

14.1. Numéro ONU	-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-
14.4. Groupe d'emballage	-
Notes	-
Code de restriction en tunnels	-

#### IMDG

UN-no.	-
Proper Shipping Name	-
Class	-
PG*	-
EmS	-

<b>MP**</b>	-
<b>Hazardous constituent</b>	-
<b>IATA/ICAO</b>	
<b>UN-no.</b>	-
<b>Proper Shipping Name</b>	-
<b>Class</b>	-
<b>PG*</b>	-

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

-

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'informations

(\*) Packing group

(\*\*) Marine pollutant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Limites d'utilisation

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit, cf. la directive 94/33/CE du Conseil.

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

##### Demandes de formation spécifique

-

##### Autre

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

##### Seveso

-

##### Sources

Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail.  
Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.  
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).  
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### ▼ Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 - Nocif par inhalation.

#### Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

-

**Autres éléments d'étiquetage**

Sans objet

**Autre**

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 l'évaluation de la classification du mélange est basée sur:  
La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul  
fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les  
informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit  
(indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits  
chimiques.

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique  
1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

**Homologué par**

MH

**Date de la dernière modification importante (premier chiffre de la version de la fiche)**

09-05-2017(3.0)

**Date de la dernière modification mineure (dernier chiffre de la version de la fiche)**

09-05-2017